



Présentation synthétique du projet d'acquisition et de préservation
de l'Etang de Marrault du Haut



ASSOCIATION AVALLON MORVAN pour la PECHE (A .A.M.P.)

Siège social: 18, avenue des Chaumottes 89200 AVALLON - Tél.: 03 86 34 01 09
Local de l'association : 17, rue Maison Dieu 89200 AVALLON - Tél/Fax.: 03 86 34 15 30
www.avallon-morvan-peche.fr

L'étang de Marrault du Haut est un plan d'eau de 28 ha situé non loin d'Avallon. Il résulte d'un barrage construit au 14^{ème} siècle sur un affluent du Cousin. La Municipalité d'Avallon avait acheté cet étang pour assurer son approvisionnement en eau potable jusque dans les années 70. Elle souhaite aujourd'hui le vendre afin de financer des projets d'aménagement de la ville.

Notre Association Avallon Morvan Pêche, agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique, est détentrice des droits de pêche et gère ce site depuis plusieurs années. Afin de garantir un maintien de l'étang Marrault dans le domaine public, nous avons sollicité les différentes instances de la pêche pour nous accompagner dans l'acquisition du site.

L'acquisition s'est concrétisée au Printemps 2019 pour un montant dépassant 200 000 euros dont 20 000 euros pour notre seule association.



Un havre de paix pour la biodiversité

Une faune et une flore intéressante se sont développées en lien avec l'étang, qui fait par ailleurs partie d'un grand ensemble relativement peu affecté par les activités humaines. Cette richesse écologique a justifié plusieurs classements au titre de la biodiversité (Znieff I et II). Un observatoire ornithologique a été construit par le Parc Naturel Régional du Morvan (PNRM) pour observer les nombreux oiseaux fréquentant le site.

Un intérêt majeur des lieux, du point de vue de la biodiversité, tient à la présence, depuis quelques années, de la loutre d'Europe. Toujours menacée en France, mais opérant une reconquête spectaculaire du territoire, la loutre d'Europe semble être revenue dans l'étang de Marrault du Haut, suite à l'implantation d'autres espèces comme l'écrevisse de Californie qui fournit à la loutre une nourriture abondante.

La Société d'Histoire Naturelle d'Autun mène en partenariat avec le PNRM et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) des actions visant à accompagner le retour de la loutre. **Une convention a été signée dans ce cadre avec notre association pour faire de l'étang un « havre de paix » pour la loutre.** En application de cette convention, la queue de l'étang est classée en réserve de pêche. La chasse est interdite sur l'ensemble de l'étang.



Le site est en parfait état de préservation, il n'est ni dégradé, ni affecté par quelque menace que ce soit et il n'est donc pas nécessaire d'envisager des actions de restauration ou de renaturation. En revanche, **nous prévoyons de solliciter le SHNA et le PNRM pour assurer un suivi naturaliste plus étroit des lieux et, autant que besoin, pour prendre les mesures de gestion et de protection nécessaires pour développer les capacités d'accueil du site.** De plus, en faisant cette acquisition, nous serons en mesure de garantir la pérennité de ces actions.

Un site qui favorise le lien social



De par sa proximité d'Avallon et son accessibilité, l'étang de Marrault permet la pratique de la pêche de tous les publics. Il constitue un véritable « rendez-vous » pour les plus anciens qui peuvent y pêcher ensemble tout au long de l'année avec une possibilité de se garer près du plan d'eau. Un ponton handipêche permet par ailleurs aux personnes à mobilité réduite d'exercer leur loisir.

L'étang est également un lieu de détente pour les familles, qui viennent pour une promenade, un pique-nique et bien sûr pour pêcher. L'étang a ainsi permis à plusieurs générations d'enfants d'y réaliser leurs premières prises et ainsi attraper le virus de la pêche.

Restauration de l'abri des pêcheurs et du barbecue par l'AAMP

La Fédération de pêche de l'Yonne et notre Association Avallon Morvan Pêche envisageons de continuer à utiliser le site pour faire découvrir et pratiquer la pêche à des jeunes et faire de nouveaux adeptes. Cette activité contribue à la connaissance des milieux aquatiques et lie le pêcheur à son environnement par une communauté de destin. Nous maintiendrons nos actions d'empoissonnement et d'animations sur le site au cours des prochaines années.



Découverte de la pêche en famille lors de la fête de la pêche 2015

Pourquoi participer à l'acquisition de l'étang de Marrault du Haut ?

En soutenant financièrement l'acquisition de l'étang par les pêcheurs, vous vous investissez de façon concrète afin d'éviter la privation de l'endroit, de préserver la biodiversité, et permettre à tous les Avallonnais et pêcheurs de continuer à venir profiter de ce magnifique plan d'eau.

En soutenant ce projet, vous aidez également notre association dans la réalisation de ses actions :

- **La protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles** : lutte contre le braconnage, lutte contre les atteintes au milieu aquatique (pollution des eaux ou toutes autres causes qui ont pour conséquence la destruction, la dégradation des zones essentielles à la vie du poisson), alevinage et empoissonnement des cours d'eau,
- **L'organisation et la promotion de la pêche de loisir** : favoriser l'accès aux sites de pêche, aménager les sites de pêche, promouvoir le loisir pêche auprès du public, promouvoir les actions d'éducation à la protection des milieux aquatiques et à la gestion des ressources piscicoles.